

## L'UNSAF rejoint le constat de l'Académie Nationale de Médecine sur « la dérive marchande du secteur de l'audioprothèse »

L'Académie Nationale de Médecine, a adopté, le 12 février dernier, un communiqué intitulé « *Tests de dépistage gratuits et écoles semi-privées d'audioprothèse : La dérive marchande d'un secteur paramédical* »<sup>1</sup>.

Avec l'accord de l'Académie Nationale de Médecine, le Syndicat national des audioprothésistes - UNSAF, revient sur ce texte qui fait écho à ses positions et ses dernières communications concernant les récentes évolutions de la profession.

### Une dérive marchande jugée inquiétante pour la santé publique

Concernant la marchandisation du secteur et dont l'UNSAF s'était déjà inquiétée officiellement dans son communiqué de décembre dernier<sup>2</sup>, l'Académie Nationale de Médecine s'exprime aussi et précise qu'elle « *souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics sur la dérive marchande du secteur de l'audioprothèse* ».

#### « Le risque majeur de dé-médicalisation du handicap auditif »

En effet, l'Académie Nationale de Médecine souligne dans son communiqué du 12 février, « *les risques majeurs de dé-médicalisation de la prise en charge de la surdité* » et s'en explique en citant particulièrement les tests de dépistages gratuits proposés, notamment, par de grandes chaînes d'optique. Mais, pas seulement...

#### Une nouvelle alerte concernant les « assistants d'écoute »

Après l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM), c'est maintenant l'Académie Nationale de Médecine qui alerte sur les risques médicaux attachés à l'utilisation des « *assistants d'écoute* » encore appelés « *assistants auditifs pré-réglés* », vendus sans ordonnance » et donc sans consultation médicale... Le Syndicat des audioprothésistes, s'étant déjà exprimé et ayant agi en ce sens, approuve sans réserve ces positions<sup>3</sup>.

#### « Un numerus clausus de diplômés en audioprothèse »

Les velléités récentes de créations d'écoles privées à but lucratif remettent à l'ordre du jour la question du nombre de diplômés<sup>4</sup>. L'UNSAF soutient la position de l'Académie Nationale de Médecine, à savoir qu'il faudrait « *qu'un numerus clausus de diplômés en audioprothèse soit instauré* ». Par ailleurs, pour le syndicat, il conviendrait ensuite d'ajuster progressivement le nombre de professionnels formés au regard des besoins.

### RAPPEL : Le parcours de soins de l'audition

*Dès apparition de troubles de l'audition, même légers, il faut consulter !*

- **Le médecin ORL** est le seul habilité à évaluer l'audition et la nécessité du port d'un appareil auditif.
- **L'audioprothésiste** est le seul habilité à procéder à l'appareillage des déficients de l'ouïe, à l'adaptation de l'aide auditive et au suivi du patient, tout au long de la durée de vie de l'appareil (Cf. l'article L. 4361-1 du Code de la santé publique).

<sup>1</sup> Communiqué de l'Académie Nationale de médecine : <http://www.academie-medecine.fr/detailPublication.cfm?idRub=27&idLigne=2426>

<sup>2</sup> Cf. communiqué UNSAF du 19.12.2012 : « *L'offre « Tchin Tchin Audio » de la société Afflelou : l'audition ce n'est pas l'optique* »

<sup>3</sup> Cf. communiqué UNSAF du 27.09.2012 : « *La vérité sur les assistants d'écoute* ».

VOIR AUSSI le communiqué UNSAF du 30.01.2013 : « *L'UNSAF (...) se félicite du point d'information fait par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé* » ET <http://ansm.sante.fr/S-informer/Actualite/Deficit-auditif-statut-des-appareils-correctifs-Point-d-information>

<sup>4</sup> Cf. communiqué SAF du 29.03.2010 (SAF est intégré à l'UNSAF depuis 2011) : [http://www.unsaf.org/doc/Communique\\_SAF\\_20100329\\_Formation-Audios2.pdf](http://www.unsaf.org/doc/Communique_SAF_20100329_Formation-Audios2.pdf)

*Journalistes, l'UNSAF se tient à votre disposition, pour répondre à toutes vos questions, pour toute information, documentation et/ou mise en relation avec des professionnels, audioprothésistes mais aussi médecins ORL.*

#### **Contacts Presse**

ERACOM | Estelle Reine-Adélaïde  
14 rue le Bua | 75020 Paris  
Tél. : 01 77 15 17 14 | Mob. : 06 17 72 74 73  
Mail : eracom@mac.com

Syndicat national des audioprothésistes - UNSAF  
11 rue de Fleurus | 75006 Paris  
Mob. : 06 88 88 07 83 | Mob. : 06 70 23 30 30  
Mails : l.godinho@unsaf.org | e.juillard@unsaf.org

#### **À propos du Syndicat National des Audioprothésistes - UNSAF.**

Le Syndicat national des audioprothésistes - UNSAF est né le 1er avril 2011 de la fusion des 3 syndicats qui constituaient l'UNSAF, l'Union Nationale des Syndicats d'Audioprothésistes Français, créée en 1985. Le Syndicat National des Audioprothésistes, est l'organisme professionnel représentatif des audioprothésistes. Il est présidé depuis juin 2012 par Luis Godinho. Chaque année, le Syndicat National des Audioprothésistes organise le Congrès national des audioprothésistes français. Cette manifestation d'envergure internationale est la plus importante manifestation professionnelle du secteur en France. Les dernières innovations en matière d'appareils auditifs et produits associés, y sont présentés. Le Congrès figure également comme une étape importante dans la formation continue des Audioprothésistes avec la tenue d'exposés scientifiques, de conférences et d'ateliers pratiques.

> [www.unsaf.org](http://www.unsaf.org)